

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026 – 19 h 00 en mairie

Convocation du 20 avril 2026

Présents : Mmes et Mrs BRISSE Isabelle - CAMBAY Jérôme – CAUSSIN Mélissa - COURTY Béatrice - DEJAIGHER Nadine - GODAR Bernard - GOLAWSKI Jacques - HUMEZ Frédéric – LEROUX Jean-Luc - LHUILLERY Élise - LYSONICK Alain - SELLIE Laurent – VANDENBOSSCHE Alain (arrivé point 2) - VERSTRAETE Marie-José et ZAJAC Geneviève

Secrétaire : ZAJAC Geneviève assistée de DELERUE Cécilia

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Le quorum est atteint, au nombre de 14 membres présents sur 15 membres en exercice.



Point 1 : Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 avril 2026 est validé à l'unanimité.

Point 2 : Récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2025

Monsieur le Maire expose que les articles 92 et 93 de la loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités. Elle a ainsi complété le code général des collectivités territoriales (CGCT) par deux articles L. 2123-24-1-1 et L. 5211-12-1 qui précisent que chaque année les communes et les établissements publics de coopération

Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établissent 'un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein'.

Dans le cadre de cette obligation, Monsieur le Maire énumère les indemnités perçues par les élus en 2025.

Point 3 : Compte financier unique 2025 de la commune

Nadine DEJAIGHER demande à Monsieur le Maire de pouvoir intervenir préalablement à ce point. Elle pose la question à Jean-Luc LEROUX sur le sens d'une phrase d'un mail qu'il a envoyé à tous les conseillers municipaux, pouvant être interprétée comme un jugement des compétences de Monsieur le Maire Frédéric HUMEZ. Jean-Luc LEROUX répond que cela n'était pas le cas, mais qu'il se posait simplement des questions sur l'adresse d'envoi des documents budgétaires.

Frédéric HUMEZ présente le compte financier unique de la commune. Il présente compte par compte toutes les dépenses et recettes 2025. Une réponse est donnée à toutes questions posées.

Il nomme un président de séance : Nadine DEJAIGHER

En l'absence de Frédéric HUMEZ, Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte le C.F.U. 2025 de la commune.

ADOPTÉ 12 voix POUR – 2 Abstentions (BRISSE Isabelle- LEROUX Jean-Luc)

Point 4 : Compte financier unique 2025 du lotissement Rue d'Esquerchin

Frédéric HUMEZ présente le compte financier unique du lotissement Rue d'Esquerchin. Il présente compte par compte toutes les dépenses et recettes 2025. Une réponse est donnée à toutes questions posées.

Il nomme un président de séance : Nadine DEJAIGHER

En l'absence de Frédéric HUMEZ, Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte le C.F.U. 2025 du lotissement Rue d'Esquerchin.

ADOPTÉ 13 voix POUR – 1 Abstention (LEROUX Jean-Luc)

Point 5 : Compte financier unique 2025 du lotissement Rue du Vert Gazon

Frédéric HUMEZ présente le compte financier unique du lotissement Rue du Vert Gazon. Il présente compte par compte toutes les dépenses et recettes 2025. Une réponse est donnée à toutes questions posées.

Il nomme un président de séance : Nadine DEJAIGHER

En l'absence de Frédéric HUMEZ, Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte le C.F.U. 2025 du lotissement Rue du Vert Gazon.

ADOPTÉ 12 voix POUR – 2 Abstentions (BRISSE Isabelle- LEROUX Jean-Luc)

Point 6 : Affectation des Résultats 2025 de la commune

Frédéric HUMEZ présent l'affectation des résultats de la commune de la façon suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		297 349.98 €		270 766.32 €	- €	568 116.30 €
Part affectée à l'investiss					- €	
Opérations de l'exercice	459 648.09 €	570 384.14 €	283 970.03 €	129 063.68 €	743 618.12 €	699 447.82 €
Transfert résultats AFR intercommunale					- €	- €
TOTAUX	459 648.09 €	867 734.12 €	283 970.03 €	399 830.00 €	743 618.12 €	1 267 564.12 €
Résultat de clôture		408 086.03 €		115 859.97 €		523 946.00 €

Besoin de financement	- €	
Excédent de financement	115 859.97 €	ligne 001 à inscrire en recettes d'investissement
Restes à réaliser DEPENSES	25 279.98 €	
Restes à réaliser RECETTES	- €	
Besoin total de financement	- €	
Excédent total de financement	90 579.99 €	

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

- €	au compte 1068 (recette d'investissement)
408 086.03 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Frédéric HUMEZ laisse la présidence de la séance à Nadine DEJAIGHER.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal arrête les résultats de la commune tels qu'indiqués ci-dessus et décide de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 de fonctionnement.

ADOPTÉ 12 voix POUR – 2 Abstentions (BRISSE Isabelle- LEROUX Jean-Luc)

Point 7 : Affectation des Résultats 2025 du lotissement Rue d'Esquerchin

Frédéric HUMEZ présent l'affectation des résultats du lotissement de la Rue d'Esquerchin de la façon suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	40 691.50 €		28 452.24 €		69 143.74 €	- €
Part affectée à l'investiss					- €	
Opérations de l'exercice	209 392.14 €	339 897.04 €	255 127.71 €	283 579.95 €	464 519.85 €	623 476.99 €
Transfert résultats AFR intercommunale					- €	- €
TOTAUX	250 083.64 €	339 897.04 €	283 579.95 €	283 579.95 €	533 663.59 €	623 476.99 €
Résultat de clôture		89 813.40 €	- €			89 813.40 €

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

- €
- €
- €
- €
- €
- €

ligne 001 à inscrire en recettes d'investissement

2* Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4* Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5* Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

89 813.40 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Frédéric HUMEZ laisse la présidence de la séance à Nadine DEJAIGHER.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal arrête les résultats du lotissement Rue d'Esquerchin tels qu'indiqués ci-dessus et décide de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 de fonctionnement.

ADOPTÉ 12 voix POUR – 2 Abstentions (BRISSE Isabelle- LEROUX Jean-Luc)

Point 8 : Affectation des Résultats 2025 du lotissement Rue du Vert Gazon

Frédéric HUMEZ présent l'affectation des résultats du lotissement de la Rue du Vert Gazon de la façon suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		0.33 €	54 318.36 €		54 318.36 €	0.33 €
Part affectée à l'investiss					- €	
Opérations de l'exercice	75 713.57 €	53 717.45 €	53 717.45 €	108 035.81 €	129 431.02 €	161 753.26 €
Transfert résultats AFR intercommunale					- €	- €
TOTAUX	75 713.57 €	53 717.78 €	108 035.81 €	108 035.81 €	183 749.38 €	161 753.59 €
Résultat de clôture		- 21 995.79 €	- €			- 21 995.79 €

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

- €
- €
- €
- €
- €
- €

ligne 001 à inscrire en recettes d'investissement

2* Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4* Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5* Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

21 995.79 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Frédéric HUMEZ laisse la présidence de la séance à Nadine DEJAIGHER.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal arrête les résultats du lotissement Rue Vert Gazon tels qu'indiqués ci-dessus et décide de reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 de fonctionnement.

ADOPTÉ 12 voix POUR – 2 Abstentions (BRISSE Isabelle- LEROUX Jean-Luc)

Point 9 : Taux de fiscalité directe

Monsieur le Maire propose de ne pas relever le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Un débat s'installe à propos des orientations fiscales pour l'exercice en cours. Jean-Luc LEROUX expose sa proposition d'un abaissement de 10 % de la taxe foncière comme convenu dans son programme électoral. Il se reprend en précisant qu'il s'agissait en fait d'une baisse de 10% du taux communal qui est pour lui de 18.95%, ce qui représenterait semble-t-il environ 8 000€.

Or depuis 2021, les communes ne percevant plus le produit de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été transférée à la commune. Donc depuis 2021, le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 41.21% et non plus de 18.95%.

Jean-Luc LEROUX précise vouloir ainsi soutenir le pouvoir d'achat des habitants. Il propose également que la DECI ne soit plus fiscalisée et soit prise sur le budget communal (environ 3 750€).

Frédéric HUMEZ précise que l'excédent de fonctionnement servira aux investissements, et si nous diminuons les recettes nous devons faire des choix sur les projets.

D'autres conseillers émettent des réserves sur la baisse du taux :

- Les recettes perçues par la commune sont en baisse constante, par exemple Osartis.
- Les subventions d'investissements sont de plus en plus limitées.
- Comment se situe-t-on par rapport aux communes voisines d'Osartis
- La baisse du taux telle que proposée donnerait environ 25€ par foyer fiscal sans tenir compte de l'éventuelle évolution de la valeur locative,
- Baisser cette année pour devoir éventuellement fortement augmenter dans quelques années sera mal compris par les habitants,
- La commune est déjà très attentive aux pouvoirs d'achats des familles en n'augmentant pas depuis quelques années des prestations telles que le centre aéré.

Après débat, il est décidé de réétudier tous ces points après une année d'exercice en ayant un recul suffisant sur les recettes futures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les taux suivants seront maintenus pour 2026 :

- | | |
|--|---------------|
| • Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : | 41.21% |
| • Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 53.41% |
| • Taux de TAXE D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES
ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES
A L'HABITATION PRINCIPALE (THS) | 11.53% |
| • Taux de TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS | 11.53% |

ADOPTÉ 13 voix POUR – 2 CONTRE (BRISSE Isabelle- LEROUX Jean-Luc)

Point 10 : Budget Primitif 2026 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune

Après présentation du budget et débat, Monsieur le Maire demande de délibérer

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 15 voix POUR

Point 11 : Budget Primitif 2026 du lotissement Rue d'Esquerchin

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du lotissement Rue d'Esquerchin.

Après présentation du budget et débat, Monsieur le Maire demande de délibérer

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 15 voix POUR

Point 12 : Budget Primitif 2026 du lotissement Rue du Vert Gazon

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du lotissement Rue du Vert Gazon

Après présentation du budget et débat, Monsieur le Maire demande de délibérer

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 15 voix POUR

Point 13 : Divers

Pas de point divers

Séance levée à 22h10

SIGNATURES

La secrétaire de séance



Le Maire

